



∴ SÉMINAIRE ∴

TECHNIQUES LIQUIDATIVES EN DROIT DES SUCCESSIONS

LES 15 MAI ET 7 JUILLET 2023,
15 JANVIER, 11 MARS
ET 31 MAI 2024

∴ PRÉSENTIEL OU
VISIOCONFÉRENCE ∴

VALIDATION
6H/ATELIER

NIVEAUX : 1 et 2
PRÉREQUIS :

Etre avocat et disposer
des connaissances et de la
pratique professionnelle
élémentaire

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître et maîtriser les règles en matière de dévolution successorale et de liquidation de succession
- Cas pratiques
- Panorama de jurisprudence

INTERVENANT

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

TYPE DE FORMATION :

Présentiel ou visioconférence

PRÉ-REQUIS :

Niveaux : 1 et 2

Etre avocat et disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

DURÉE DE LA FORMATION :

5 ateliers de 6 heures
Les 15 mai et 7 juillet 2023, 15 janvier,
11 mars et 29 avril 2024

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

30h pour la totalité du séminaire
6h pour chaque atelier

LIEU D'AJACCIO :

Hôtel Best Western Plus
20 Boulevard Georges Pompidou
20 090 Ajaccio

LIEU DE BASTIA :

A confirmer

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

ATELIER I LIQUIDATION DE SUCCESSION.

NIVEAU 1 : LES BASES DES SUCCESSIONS ET LA DÉVOLUTION

Lundi 15 mai 2023

(En visioconférence
seulement)

9H30 - 12H30

14H - 17H

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

Objectifs de l'atelier :

- Connaître les règles fondamentales du droit des successions
- Appliquer les mécanismes de la dévolution successorale
- Déterminer les droits de chaque héritier

Programme :

- Les notions juridiques du droit des successions
- Les règles d'ouverture de la succession
- Les règles légales de dévolution
- Les principaux délais en matière de succession
- Les aspects pratiques

Méthodologie :

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques de dévolution

ATELIER II LIQUIDATION DE SUCCESSION.

NIVEAU 2 : LES MÉCANISMES DU RAPPORT

Vendredi 7 juillet 2023

(En présentiel à Ajaccio ou
en visioconférence pour les
autres barreaux qu'Ajaccio)

9H30 - 12H30

14H - 17H

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

Objectifs de l'atelier :

- Déterminer les opérations susceptibles d'être qualifiées de donation rapportables
- Maîtriser les modalités du rapport successoral

Programme :

- Bref rappel des règles de dévolution
- La qualification de donation selon les règles jurisprudentielles
- Les conditions du rapport
- Le calcul du montant du rapport (C. civ. art. 860 et 860-1)

Méthodologie :

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER III ∴ LIQUIDATION DE SUCCESSION. NIVEAU 2 : LA RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS

Lundi 15 janvier 2024

(En présentiel à Bastia ou en visioconférence pour les autres barreaux que Bastia)

9H30 - 12H30

14H - 17H

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

Objectifs de l'atelier :

- Déterminer la masse de calcul de la quotité disponible
- Procéder à l'imputation des libéralités pour calculer une éventuelle indemnité de réduction

Programme :

- Rappel des règles sur la quotité disponible
- Les règles de protection de la réserve héréditaire
- La réduction des libéralités et le calcul de l'indemnité de réduction
- Mise en place du schéma complet de liquidation d'une succession

Méthodologie :

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER IV ∴ LIQUIDATION DE SUCCESSION EN PRÉSENCE DU CONJOINT SURVIVANT

Lundi 11 mars 2024

(En présentiel à Ajaccio ou en visioconférence pour les autres barreaux qu'Ajaccio)

9H30 - 12H30

14H - 17H

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

Objectifs de l'atelier :

- Maîtriser les spécificités d'une liquidation en présence du conjoint survivant
- Déterminer les droits légaux du conjoint survivant
- Liquider une succession en présence d'un conjoint gratifié
- Maîtriser les règles de la quotité disponible spéciale et de la combinaison des quotités disponibles

Programme :

- Calcul des droits légaux du conjoint et notamment de son quart légal
- Imputation du droit viager et/ou des libéralités au conjoint sur ses droits légaux

Méthodologie :

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER V ∴ DÉCLARATION DE SUCCESSION ET FISCALITÉ DE L'ASSURANCE-VIE AU DÉCÈS DE L'ASSURÉ

Vendredi 31 Mai 2024

(En présentiel à Bastia ou en visioconférence pour les autres barreaux que Bastia)

9H30 - 12H30

14H - 17H

Mme N. LEVILLAIN,
Notaire

Objectifs de l'atelier :

- Maîtriser les spécificités de la déclaration de succession
- Appréhender le régime fiscal de l'assurance-vie au décès de l'assuré

Programme :

- Présentation de la déclaration de succession
 - Conditions
 - Règles de territorialité
 - Solidarité entre héritiers
 - Sanctions
- Contenu de la déclaration de succession
 - Informations préalables à la liquidation
 - Liquidation fiscale
 - Calcul des droits de mutation
- Le régime fiscal de l'assurance-vie au décès de l'assuré
- Les cas particuliers
 - Contrats souscrits par des époux communs en bien et non dénoués par le décès
 - Fiscalité des contrats reçus par des neveux et nièces et les petits enfants succédant par représentation

Méthodologie :

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

	TARIF* pour 6h de formation continue validées	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
POUR UN ATELIER - 6H	190€	67,62€	Moins de 160€
POUR LE SÉMINAIRE - 30H	760€	338,10€	Moins de 50€

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

* Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2023 : 11,27€

Plus d'informations [ICI](#)

∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO-EP : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 15 MAI 2023

Liquidation de succession. Niveau 1 :
Les bases des successions [ICI](#)

ATELIER II · 7 JUILLET 2023

Liquidation de succession. Niveau 2 :
Les mécanismes du rapport
En présentiel à Ajaccio [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

ATELIER III · 15 JANVIER 2024

Liquidation de succession. Niveau 2 :
La réduction des libéralités

En présentiel à Bastia [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

ATELIER IV · 11 MARS 2024

Liquidation de succession en présence
du conjoint survivant

En présentiel à Ajaccio [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

ATELIER V · 31 MAI 2024

Déclaration de succession et
fiscalité de l'assurance-vie au
décès de l'assuré

En présentiel à Bastia [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier

à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION **∴ SÉMINAIRE ∴**

TECHNIQUES LIQUIDATIVES EN DROIT DES SUCCESSIONS

Les 15 mai et 7 juillet 2023, 15 janvier, 11 mars et 31 mai 2024

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine
Droit du dommage corporel
Droit des assurances
Droit immobilier
Droit rural
Droit du travail
Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale
Droit pénal
Déontologie

Vie professionnelle
Droit commercial, des affaires et
de la concurrence
Droit des sociétés
Droit des associations et des fondations
Droit bancaire et boursier
Droit du crédit et de la consommation
Droit de la fiducie
Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution
Droit fiscal et douanier

Droit des transports
Droit public
Droit de l'international et de l'Union
européenne
Droit des étrangers et de la nationalité
Droit de la santé
Droit de l'environnement
Droit des nouvelles technologies,
l'informatique et de la communication
Droit de la propriété intellectuelle
Procédure civile

∴ JE M'INSCRIS À ∴

ATELIER I · 15 MAI 2023

Liquidation de succession. Niveau 1 :
Les bases des successions [ICI](#)

ATELIER II · 7 JUILLET 2023

Liquidation de succession. Niveau 2 :
Les mécanismes du rapport
En présentiel à Ajaccio [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

ATELIER III · 15 JANVIER 2024

Liquidation de succession. Niveau 2 :
La réduction des libéralités

En présentiel à Bastia [ICI](#)
En visioconférence [ICI](#)

ATELIER IV · 11 MARS 2024

Liquidation de succession en présence
du conjoint survivant

En présentiel à Ajaccio [ICI](#)
En visioconférence [ICI](#)

ATELIER V · 31 MAI 2024

Déclaration de succession et
fiscalité de l'assurance-vie au
décès de l'assuré
En présentiel à Bastia [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

∴ TARIFS ∴

POUR 1 ATELIER · 190 €

POUR LE SÉMINAIRE COMPLET · 760 €

∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site
POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

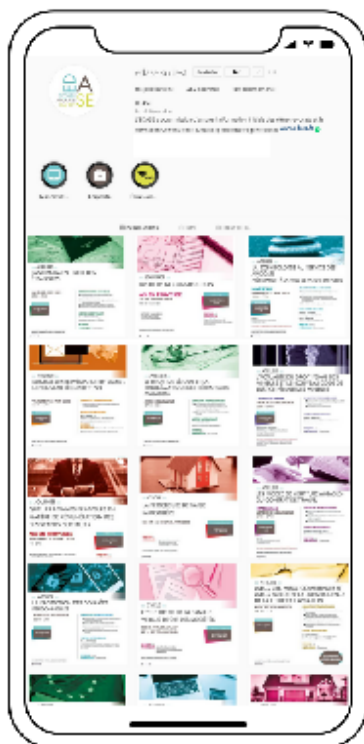
Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

:: REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



[INSTAGRAM](#)



[FACEBOOK](#)



[LINKEDIN](#)



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr